

Adjonction/modification d'activité pour une entreprise individuelle

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé P2 – (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir

PIECES SPECIFIQUES

Si réglementée :

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée
- Si les nouvelles activités ne sont pas prévues dans le bail initial, fournir un avenant ou le bail modifié
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

Cas particulier des activités ambulantes :

La carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante doit être mise à jour :

Pièces spécifiques :

- Un extrait Kbis modifié datant de moins de 3 mois en original
- Un justificatif de domicile (copie facture eau, électricité ou téléphone) datant de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Règlement de 15 euros pour la CCI

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

CCI ARTOIS

Karine CATENNE
03 21 23 95 58
cfe@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK
03 27 51 31 65
cfe@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ
03 20 63 77 60
cfe@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL
03 21 46 00 00
cfe@littoralthautsdefrance.cci.fr